

Audience des représentants de proximité des sites de l'Institut 30 janvier 2020

Représentant de la direction : Florence BRAVACCINI - James GRAVELINE

Représentants du personnel présents :

CFDT : Caroline AUDUREAU (FAR) - Inès DAOUD (FAR) - Tatiana TAURINES (CAD) - Sandrine FLEURY (VES)

CFE-CGC : Yves BRISSET (FAR) - Julien THEVENIN (FAR) - Martial BERNARD (CAD) - Guillaume PARIETTI (VES)

CGT : Céline CUNIN (CAD) - Sylvie PIERRISNARD (CAD) - Carine DEBAYLE (CAD) - Muriel ZEHAF (VES) - David MARTINEZ (ANG) - Didier HEBERT (OCT) - Maud GUILLEMAN (SAC) - Patrick LAMART (FAR) - Sophie REYGROBELLET (CAD)

THEMES	QUESTIONS	REPONSES
ORGANISATION DES AUDIENCES	CGT - Question 1 : 1/ Les RP demandent quel serait le fonctionnement envisagé par la Direction pour échanger avec eux ? Les RP CGT ont réfléchi à cette organisation et proposent différents points: - un dossier informatique par OS sur M afin d'y placer des documents de travail, permettant de s'organiser au mieux entre les différents représentants de proximité des sites et nos DSC ? - la création d'une base de données rendant les questions/réponses accessibles - le déroulement de la réunion en proposant de passer en premier les questions qui concernent tous les sites, puis les questions propres à chaque site, en commençant par le site qui a le moins de questions pour finir par celui qui en a le plus. - quel fonctionnement pourrait-on mettre en place pour les questions qui demandent une réponse urgente sans attendre la prochaine réunion RP ?	L'organisation proposée peut être envisagée dans un premier temps. En ce qui concerne la création d'une base de données, le SG n'est pas opposé mais cela nécessite de regarder sa faisabilité technique.
	2/ Les RP demandent une explication du portail « espace perso » pour l'enregistrement des heures de délégation ?	Un guide utilisateur est annexé au présent compte rendu.

Audience des représentants de proximité des sites de l'Institut 30 janvier 2020

THEMES	QUESTIONS	REPONSES
ACCES MESSAGERIE ET CONGÉ PARENTAL	CGT - Question 2 : Un salarié s'est trouvé en congé parental sur une période finie de 3 mois et déterminée avant son départ. À son retour, il a constaté que sa boîte mail avait été "désactivée" au cours de cette période sans que les messages de ses correspondants soient enregistrés. Ceci a créé des malentendus, notamment vis-à-vis de clients externes à l'IRSN, nuisant ainsi à l'image de marque de l'Institut. Le congé parental est une suspension du contrat de travail. Néanmoins, dans la mesure où la période d'absence de ce dernier est limitée et prédéterminée, la boîte mail du salarié pourrait être mise en veille plutôt que suspendue, avec la possibilité pour le salarié de retrouver les messages à son retour. Les RP demandent à l'IRSN de se positionner sur ce point.	Tout salarié en suspension de contrat (quelle qu'en soit la raison) voit son compte et sa messagerie désactivés notamment pour des raisons de sécurité. Par ailleurs, chaque salarié a droit à la déconnection. Toutefois, une dérogation motivée peut être adressée à l'AQSSI qui peut autoriser l'ouverture des droits, au cas par cas.
ASSURANCE DROITS	CGT - Question 3 : Lorsque l'on contracte un emprunt notamment immobilier, il est quasi systématiquement indiqué dans les exclusions que l'on n'est pas couvert sur les effets directs ou indirects de l'utilisation de rayonnements ionisants. Les RP demandent comment l'IRSN se positionne vis-à-vis de ces restrictions qui contraignent un engagement financier pour les salariés soumis aux rayonnements ionisants par leur poste de travail ?	L'IRSN n'envisage pas de prendre en charge tout ou partie d'une surprime d'assurance.
VÉHICULES ÉLECTRIQUES	CGT - Question 4 : Suite à la question CGT n°6 du DP de novembre 2019 sur la possibilité d'utiliser les bornes électriques de l'IRSN, les RH répondaient par la négative. D'une part si un incident se matérialisait à qui en revenait la responsabilité, et d'autre part que c'était un avantage en nature pour les salariés qui en bénéficieraient. Or le décret en PJ (exactement l'art 3) surligné, indiquerait le contraire. Suite à la nomination du correspondant RSE de l'IRSN, les RP demandent, de nouveau, l'étude de cette question ?	L'utilisation des bornes par les salariés pose une difficulté, celle de la responsabilité en cas d'incident (problème d'assurance en cas d'incident lié à un rechargement de véhicule personnel pouvant impacter soit la borne soit le véhicule), Dans le cadre de la politique RSE, une réflexion va être prochainement lancée pour identifier la possibilité de faire évoluer les règles, les pratiques relatives à la mobilité.

Audience des représentants de proximité des sites de l'Institut 30 janvier 2020

THEMES	QUESTIONS	REPONSES
GESTION DU PERSONNEL	CGT - Question 5 : 1/ Un salarié en arrêt maladie depuis quelques mois reprend le travail en janvier 2020. En accord avec son médecin traitant, le médecin du travail de l'IRSN et sa hiérarchie, le temps thérapeutique de ce salarié est à 60% et a été mis en place en décembre 2019. À son retour, ce salarié note que son temps thérapeutique n'est pas mentionné dans son espace perso. Les RP demandent que cette information soit enregistrée dans l'espace perso du salarié sans tarder, afin de ne pas engendrer plus de lourdeurs administratives par la génération de mails inutiles demandant la correction du badgeage par exemple ?	Il est rappelé que la mise en place du temps partiel thérapeutique nécessite : - une prescription par le médecin traitant, - une visite médicale de reprise avec un avis d'aptitude indiquant les aménagements thérapeutiques nécessaires, - un avenant au contrat de travail. Une fois toutes ces démarches effectuées, le dossier du salarié dans AGORA est mis à jour. Cette mise à jour peut nécessiter une action au niveau de l'informatique, notamment si le rythme du temps partiel thérapeutique est particulier. Compte tenu de tous ces éléments et de la période chargée en décembre (clôture paie tôt, fin d'année, jours de fermeture...), cela peut expliquer qu'il y ait eu une période où le temps partiel n'était pas enregistré.
	2/ Les RP demandent si la méthodologie de calcul pour le report des heures D/C est identique à l'an passé, malgré les mails de la direction invitant aux facilités d'horaires durant les grèves de décembre 2019 ?	Oui, la méthode de calcul est bien la même : report des heures excédentaires réalisées au mois de décembre.
GRÈVES	CGT - Question 6 : Les RP souhaitent connaître le nombre de grévistes par site et direction des 2 journées de grève où un préavis a été déposé ainsi que pour les jours à compter de la dépose du préavis de grève illimité ?	Grève du 5 décembre : 41 grévistes (15 FAR, 2 Orsay, 1 Vésinet, 19 Cad, 4 Oct) Grève du 17 décembre : 31 grévistes (20 FAR, 8 Cad, 1 Avignon, 2 Oct) Depuis le 17 janvier : 14 grévistes (4 FAR, 8 Cad, 1 Avignon, 1 Oct)
LOI PACTE	CGT - Question 7 : Lors de l'audience des DP de Cadarache de septembre 2019 (question 6 de la CGT), la direction s'engageait à mener une réflexion sur les modifications induites par la loi PACTE. Les RP demandent si cette réflexion a abouti et si la direction est aujourd'hui en mesure d'informer les salariés sur les modifications à venir.	La DTR suit de près les évolutions législatives en cours, notamment sur l'épargne retraite, d'autant plus que les salariés de l'IRSN bénéficient de dispositifs aboutis en la matière.

S'agissant de la Loi PACTE, à ce stade, une évolution à court terme serait prématurée, étant précisé que :

- les nouveaux produits d'épargne ne sont pas encore commercialisés par toutes les banques/assureurs (commercialisation possible uniquement depuis le 1^{er} octobre 2019) ;
- les produits d'épargne actuels (PERCO, Article 83...) restent ouverts à la commercialisation jusqu'au 1^{er} octobre 2020 et, au-delà de cette date, en cas d'absence de révision des dispositifs par l'entreprise, les versements sur les produits actuels demeureront toujours possibles ;
- aucune évolution sur les dispositifs en vigueur à l'IRSN (PERCO et Article 83) ne peut se faire sans qu'une négociation soit menée entre la direction et les organisations syndicales.

La DTR a prévu de faire un point sur la Loi PACTE avec les organisations syndicales au cours d'une prochaine réunion de négociation (2^{ème} trimestre 2020).

Audience des représentants de proximité des sites de l'Institut 30 janvier 2020

THEMES	QUESTIONS	REPONSES
ACCUEIL DES STAGIAIRES DE 3 ^{ème}	CGT - Question 8 : Sur l'intranet IRSN, à la page actualités du 07/01/20, on pouvait découvrir le SCOPE, chargé d'organiser les stages d'accueil des 3^{ème} sur FAR et notamment certaines visites dans les installations. Les RP demandent que leur soit communiquées les coordonnées des personnes assurant cette organisation sur les autres sites.	Depuis la réorganisation, la prise en charge de l'organisation de l'accueil des stagiaires de 3^{ème} et de 2^{de} sur le site de Cadarache est assurée par D2MC2/SCOPE (Monsieur Christian TAMPONNET). La mise en place opérationnelle est prévue pour le mois de juin. En effet, elle nécessite la définition d'un programme par le SCOPE en concertation avec les unités, alternant accueil par le tuteur et ateliers de découverte de différents métiers de l'IRSN avec des situations participatives. L'organisation sera structurée en 3 sessions de 20 personnes maximum sur chacun des sites aux périodes les plus fréquentes des stages : • la semaine avant les vacances de Noël ; • la semaine précédant les vacances de février (à adapter en fonction de la zone « académique ») ; • les deux dernières semaines de juin (1 ou 2 semaines selon les classes).
DÉMATÉRIALISATION DES FICHES DE PAIE	CFE-CGC - Question 1 : La mise en place du bulletin de paie dématérialisé, optionnel depuis 2012, été généralisée à tous les salarié en novembre 2018. Or, depuis février 2019, les salariés reçoivent à nouveau leur fiche de paie par courrier. Est-il envisagé la mise en place, à nouveau, de la dématérialisation des fiches de paie ? Sera-t-elle obligatoire ? Bien qu'il ait été annoncé la possibilité d'obtenir des duplicatas des dernières fiches de paie, est-il prévu de fournir la totalité des bulletins de paie à tous les salariés ayant opté pour la dématérialisation depuis 2012 et pour tous les salariés depuis février 2019 ? Quels seront les dispositions mises en œuvre par l'IRSN pour garantir la sécurité informatique du nouveau dispositif (confidentialité, intégrité, maintien de l'accès dans le temps etc.) ? CFDT - Question 2 : Depuis Février 2019 la dématérialisation des fiches de paye ne fonctionne plus. Puisqu'un nouveau prestataire aurait été trouvé, les RP-CFDT demandent à quand l'accès aux feuilles archivées ?	Le projet de dématérialisation des bulletins de paie est actuellement en cours. Des difficultés liées à la reprise de l'existant induisent du retard.

Audience des représentants de proximité des sites de l'Institut 30 janvier 2020

THEMES	QUESTIONS	REPONSES
GESTION DES RESTAURANTS D'ENTREPRISE	CFE-CGC - Question 2 : La gestion des restaurants de FAR, Cadarache et Saclay est actuellement pilotée par le CEA. Avec les anciennes instances, des membres du CHSCT participaient à une commission dédiée pour remonter les remarques des salariés. Les cantines d'entreprises font parties des activités sociales et culturelles et, à ce titre le CSE assure, contrôle ou participe à leur gestion (articles L2312-35 et 78 du code du travail). Sans pour autant aller jusqu'à une gestion complète par le CSE, ni envisageable ni souhaitable, quelles dispositions propose la direction pour exercer ce droit de participation ? En particulier, la CFE-CGC rappelle l'urgence environnementale et souhaite qu'elle soit mieux prise en compte dans la restauration. La direction est-elle	■ A Cadarache les membres du CHSCT IRSN ne participaient pas aux instances dédiées à la restauration collective du CEA, mais les questions/remarques concernant la restauration étaient régulièrement transmises au Groupe Logistique du CEA. Pour information, il est prévu que le prochain marché (1^{er} juin 2021) intègre les dispositions de la loi EGALIM concernant notamment : • L'utilisation de 50% de produits « durables » : 20 % de produits bio, produits label rouge, produits issus de la pêche durable, ... ; • Le développement de la communication vers les convives ; • L'introduction de nouvelles sources de protéines (végétales) ; • La suppression des plastiques. ■ Sur Saclay, l'IRSN n'a aucun poids (30 salariés sur 7 000) ; il serait utopique de penser que l'Institut pourrait influencer les conditions d'exploitation des cantines du CEA/Saclay. Pour Far, l'IRSN participe à la préparation du comité restauration du CEA/Far. Pour rappel, le bâtiment 03 appartient au CEA et que c'est lui qui établit et gère le contrat avec la société de restauration. Au titre de la convention d'utilisation de la cantine, Stéphane WARTEL représente l'Institut auprès du service d'intendance du CEA. Des réunions mensuelles sont tenues et, à cette occasion, les demandes des salariés qui sont remontées, notamment via les représentants de proximité, sont traitées lors de ces réunions. L'institut représente 52 % des repas servis au self et il lui est donc possible d'intervenir et il ne manque pas de le faire. Les points opérationnels à faire remonter concernant le traitement du RSE pour le Restaurant de Fontenay aux Roses géré par Delisaveurs (groupe Compass) sont les suivants: a) En termes de produits fournis les achats réalisés sont représentés ainsi : - les achats locaux sur le site représentent 24% du volume global, - les achats bio représentent 16% dont 40% sur les fruits et légumes, - les achats de viande fraîche représentent 80% du volume global pour ce type de produits, - les achats de poisson frais représentent 54% du volume global pour ce type de produits. b) En termes de gouvernance, le prestataire Delisaveurs tend pour la partie sécurité vers un objectif zéro AT sur le site en 2020.

Audience des représentants de proximité des sites de l'Institut 30 janvier 2020

THEMES	QUESTIONS	REPONSES
	d'accord pour travailler avec les salariés pour l'intégration de clauses dédiées à la RSE dans les appels d'offres des prochains contrats de restauration ? Quelles sont les échéances associées ?	Tous les salariés ont reçu des EPI (gants anti coupures, chaussures de sécurité ...). c) <u>En termes de logistique</u>, Delisaveurs prévoit un regroupement des livraisons et la mise en place des camions électriques lui permettant de diminuer son impact Carbone. d) <u>En termes de gestion des plastiques</u>, une réflexion de fond est engagée sur la gestion des plastiques et l'élimination progressive des contenants plastique à usage unique. Lors du prochain bilan du prestataire, une partie touchant les aspects RSE sera à fournir par le prestataire Delisaveurs. L'aspect RSE a déjà été évoqué au cours des dernières réunions d'interface avec le CEA (par exemple, arrêt de la production de tickets en sortie de caisse). La direction de site est tout à fait favorable à poursuivre la démarche avec l'appui de la déléguée aux activités RSE de l'institut. Les points opérationnels c et d mentionnés précédemment vont dans le sens d'une meilleure gestion de l'environnement. La société R2C a repris en charge la prestation depuis le 1^{er} octobre 2017. La durée ferme du contrat est de trois ans, plus deux années optionnelles, soit une durée maximale allant jusqu'au 30 septembre 2022. Depuis le 1^{er} août 2019, le groupe Compass (Delisaveurs) a racheté R2C au Groupe Casino et va gérer la prestation jusqu'à son terme. Lors de chaque bilan annuel, un point relatif au traitement des aspects RSE sera présenté.
ESPACE PERSO	CFDT - Question 1 : Il est très gênant que l'espace perso soit bloqué pendant une semaine lorsque la clôture de paye fonctionne (perte des CMIS, non pose des congés, non validation par la hiérarchie des journées de télétravail...). Les RP-CFDT demandent de trouver une solution ?	Le blocage mensuel de la validation des opérations impactant la paie n'est pas nouveau, et il est requis pour permettre le visa de la paie. Il est généralement inférieur à une semaine. L'IRSN est conscient de la gêne occasionnée et D3NSI va chercher des solutions pour en limiter les effets. La D3NSI travaille avec SG/SCARP sur le sujet pour que le salarié soit informé dans le portail.

Audience des représentants de proximité des sites de l'Institut 30 janvier 2020

THEMES	QUESTIONS	REPONSES
DOP	CFDT - Question 3 : Pour qu'une DOP soit valide, il faut une note accompagnatrice qui mentionne que le chef de service est d'accord pour ce remboursement alors qu'il valide déjà informatiquement. Les RP-CFDT demandent s'il est vraiment nécessaire d'avoir cet accord ?	La note complémentaire n'est généralement pas demandée pour appuyer les DOP. Elle est demandée par l'agence comptable uniquement dans des cas particuliers : - demande de dérogation à une règle, - remboursement de frais engagés par des personnes qui ne sont pas salariées de l'Institut (chapitre 2, section III, point 2 de la circulaire n° 10 indice 6). Plus généralement, une note n'est demandée que s'il semble nécessaire à l'agence comptable d'ajouter une justification au caractère réglementaire de la dépense.
TÉLÉTRAVAIL	CFDT - Question 4 : Validation de journées de télétravail : les RP-CFDT demandent s'il serait possible d'avoir un retour par mail pour les assistantes, comme les congés, lors de la validation des journées de télétravail exceptionnel hors site (TEHS) par le chef de service ?	Un retour par mail de la validation des journées de travail exceptionnel hors site est une évolution possible. Elle sera mise en œuvre dès que possible.
WORKFLOW	CFDT - Question 5 : Depuis la réorganisation SFS les assistantes ne reçoivent plus les commandes passées, les RP-CFDT demandent s'il serait possible de les rajouter dans le workflow ?	La question manque de précision, mais les destinataires des commandes sont renseignées dans AGORA par les RGDP. Les personnes concernées doivent donc s'adresser à leur RGDP pour que la mise à jour soit faite.
RETRAITES	CFDT - Question 6 : Les RP-CFDT demandent pourquoi AGIRC-ARRCO demande-t-il les feuilles de salaire de 2018 pour compléter la demande de liquidation de la retraite, alors qu'on peut supposer que l'IRSN a versé ses cotisations de l'année 2018 ?	La direction n'est pas en mesure d'apporter une explication à la demande des caisses de retraite complémentaires.
DÉONTOLOGIE	CFDT - Question 7 : Lors de la dernière commission de déontologie (novembre 2019) et qui a concerné une salariée chargée d'évaluation des REP démissionnant pour rejoindre une entité d'EDF, la commission nationale de déontologie s'est considérée « incompétente » pour traiter le dossier de l'IRSN. Ceci crée ainsi une jurisprudence sur le fait que les salariés de droit privé de l'IRSN, travaillant sur de l'évaluation technique de dossiers d'exploitants et non pas du contrôle, ne relèvent pas du domaine de cette commission. Les RP-CFDT souhaitent une prise en compte de ce REX et une clarification du message du DG (mail du 26/11/2019) concernant l'invitation des salariés envisageant une évolution professionnelle à l'extérieur de l'institut de communiquer à ce sujet avec le SG et sa hiérarchie.	Dans son message de novembre 2019, le directeur général rappelait qu'en application de la loi du 2 février 2007 relative à la modernisation de la fonction publique, la commission de déontologie de la fonction publique est chargée de contrôler le départ des agents publics et de certains personnels de droit privé qui envisagent d'exercer une activité dans le secteur privé ou dans le secteur public concurrentiel et d'apprécier, dans ces situations, la compatibilité entre l'activité exercée et celle envisagée dans une entreprise privée. A l'heure d'aujourd'hui, la Commission de déontologie a rendu des décisions par lesquelles elle se déclare compétente et des décisions par lesquelles elle se déclare incompétente. Une réflexion est actuellement menée entre SG/SCARP et DRP afin d'envisager la mise en place d'une procédure facilitant en interne la connaissance des dispositions applicables et leur mise en œuvre.

Audience des représentants de proximité des sites de l'Institut

30 janvier 2020

THEMES	QUESTIONS	REPONSES
SITE DU VESINET	CGT : 1/ Certains salariés assurant une permanence au Vésinet les 26 et 27 décembre n'ont pas pu accéder au site. Dans le même registre, les accès informatiques et entrées des prestataires ne sont pas renouvelés alors qu'ils sont présents depuis de nombreuses années. Les RP demandent si une procédure simple de reconduction d'accès pour ces salariés pourrait être mise en place ?	Des salariés ont effectivement rencontré des difficultés pour accéder au site en fin d'année. Cette difficulté réside d'une incompréhension entre le chef du BAS et son astreinte. En effet, il était prévu une ouverture des portails de manière normale et cela n'a pas été le cas. Le portail a été refermé après chaque entrée et sortie du site. Ce point a fait l'objet d'un REX pour éviter ce genre de désagrément à l'avenir. En général, toute personne qui se présente à l'entrée du Site est autorisée à entrer si elle a effectué les démarches nécessaires ; dans le cas contraire, l'astreinte sécurité est appelée pour statuer. Aujourd'hui, les accréditations pour les prestataires sont valable un an. Les chargés d'affaires doivent donc veiller à renouveler annuellement les demandes. Les comptes informatiques sont liés. La procédure mise en place vise à respecter l'intégralité des textes réglementaires auxquelles l'IRSN est soumis. Il n'est pas envisagé un changement de processus.
	2/ Suite à la question CGT n°1 du DP de Juin 2019 en suivi sur la détection incendie, la DRH nous donnait en réponse que la réalisation des travaux aurait bien lieu, mais qu'un glissement de calendrier dû à la maîtrise d'œuvre les annonçaient pour septembre 2019. Les RP demandent où en sont les travaux en Janvier 2020 ?	Comme précédemment annoncés, les travaux de remplacement de la centrale incendie ont effectivement été engagés en 2019 avec un glissement de calendrier. Après une phase d'études préalable de 1, 5 mois démarrée en novembre 2019, les travaux ont débuté mi-décembre 2019 dans le bâtiment C1-C2. Depuis la mi-janvier les travaux concernent le bâtiment C3 puis le câblage de la centrale incendie se poursuivra dans les bâtiments C7 et E (restaurant). La fin des travaux et la mise en service de la nouvelle centrale sont programmées pour la fin février.
SITE DE FAR	CFDT - Question 10 : Les RP-CFDT de FAR demandent où en est le projet de salle de sports sur le site de Fontenay.	Un premier groupe de travail s'est réuni en novembre 2019 réunissant toutes les compétences internes nécessaires à la faisabilité de ce projet, il se réunira à nouveau à partir du mois de février. Un contrat AMO avec la société « the Corporate gym » a été mis en place également en novembre 2019 pour l'aide à la conception de cette salle avec une projection éventuelle d'installation. Le livrable (Design book) a été reçu. Un premier visuel de projection a été présenté à l'occasion d'une réunion en date du 14 janvier dernier « Présentation Directeur de site FAR ». Il est prévu en mars 2020 la mise en ligne sur l'intranet, des informations destinées aux salariés sur l'avancée de ce projet. Il est prévu que le projet soit présenté au DG dès le second trimestre 2020.

Audience des représentants de proximité des sites de l'Institut 30 janvier 2020

THEMES	QUESTIONS	REPONSES
	CFDT - Question 11 : Il y a eu une deuxième enquête de satisfaction réalisée au restaurant d'entreprise de Fontenay. Les RP-CFDT de FAR demandent que les résultats soient communiqués et quel est l'incidence du rachat de R2C par DELISAVEURS ?	La note globale est de 77 % de satisfaction pour 71 % en juin 2019. Les points forts du restaurant sont : - L'excellent rapport qualité/prix, - La salle, - Le personnel, - La qualité des Hors d'œuvre et les desserts, - La présentation des plats, - L'affichage. Les points à travailler : - La température des plats, - L'assaisonnement et la cuisson des légumes d'accompagnement. Les résultats de cette enquête seront évoqués lors du prochain COPIL le 5 février. S'agissant de l'incidence du rachat de R2C par le Groupe COMPASS, à ce jour pas de modification directe sur l'exploitation. La Sté Délisaveurs garde une certaine autonomie au niveau du choix de ses matières premières. Le seul changement concerne le sous-traitant « maintenance matériel ».
	CFDT - Question 12 : Au bâtiment 01, il y a eu des problèmes de chauffage en début d'année. Les RP-CFDT de FAR demandent si ces problèmes sont résolus définitivement ?	La situation de début janvier est à ce jour dépannée, mais des difficultés de réglage demeurent. La plage d'horaires de chauffage a été élargie et les seuils de température ont été augmentés pour avoir un chauffage proche de 21°C au 5^e étage. Cependant, il reste nécessaire de procéder à des mesures d'équilibrages du réseau d'eau de chauffage (écart entre les étages). De fait, il est toujours nécessaire de maintenir l'utilisation de radiateurs dans les étages supérieurs. L'entreprise de maintenance travaille dessus et nous attendons un retour en février.
	CFDT - Question 13 : Il y a toujours un problème d'écoulement d'eau au niveau des portillons de l'entrée par l'avenue général Leclerc à Fontenay et de l'eau stagne dès qu'il pleut. En cas de gel, ça devient glissant et dangereux. Les RP-CFDT de FAR demandent que l'évacuation de l'eau soit mieux prise en compte pour éviter tout danger l'hiver.	Le SESA-F prend en charge et réalisera les modifications de sol (béton) dès que possible. Il est prévu de créer une rigole et une toute petite pente béton pour l'écoulement des eaux de pluie.

Audience des représentants de proximité des sites de l'Institut 30 janvier 2020

THEMES	QUESTIONS	REPONSES
SITE DE CADARACHE	CFDT - Question 8 : Les RP-CFDT de CAD demandent si les salariés doivent obtenir une autorisation de sortie de matériel du site de Cadarache pour les ordinateurs portables dédiés au télétravail ?	Il existe une procédure CEA d'entrée et de sortie de matériel (Réf : DEN/CAD/DIR/PR 026) applicable à tous les salariés. Les entrées et sorties de matériels peuvent être contrôlés par la FLS. Le formulaire IRSN d'entrée/sortie de matériel, référencé FRM-130-ind1 disponible dans ISIMAN, peut être utilisé en l'adaptant à chaque site.
	CFDT - Question 9 : De manière récurrente les bus arrivent tard, les salariés au fond du centre badgent régulièrement après 8h30. Les RP-CFDT de CAD demandent qu'une nouvelle fois les horaires de bus officiels soit rappelés au CEA afin que les chauffeurs de bus respectent l'heure de départ.	La remarque a été transmise au CEA.
	CGT : 1/Avant cet été, les salariés pouvaient échanger de la monnaie auprès de la poste présente sur le site de Cadarache. Cette dernière a fermé. Les RP demandent s'il serait possible d'installer un échangeur de monnaie dans la cantine n°1 ?	Cette suggestion a été transmise au CEA.
	2/ Trouver un bâtiment sur le site de Cadarache peut parfois s'avérer complexe. Les numéros de bâtiment ne se suivent pas et quelques fois, le numéro est absent sur le bâtiment. Afin de rendre la recherche plus aisée, notamment quand le salarié est en voiture pour aller assister à une réunion, les RP soulignent qu'une application interactive sur mobile pourrait s'avérer utile. Les RP souhaiteraient connaître la position du CEA sur ce sujet ?	Le CEA n'envisage pas de développer pour le moment une telle application. Néanmoins, le bâtiment 105 « accueil centre » est équipé d'une borne interactive qui permet, en indiquant son numéro de téléphone mobile et le numéro de bâtiment, de recevoir l'itinéraire. Il convient également de rappeler que des plans détaillés du centre sont installés dans de nombreux bâtiments IRSN et que des panneaux extérieurs, qui répertorient les installations du secteur, sont implantés en bord de route à l'approche de chaque « quartier » du site.
	3/ Sur le site de Cadarache, des taxis CEA sont à disposition des salariés pour se déplacer. Ces derniers fonctionnent entre 8h30-11h30 et entre 13h-15h40. Un salarié ayant une réunion loin de son bâtiment et en dehors de ces plages horaires peut être contraint de venir avec sa voiture personnelle. Ceci ne s'inscrit pas dans la politique de développement durable. L'installation de vélos électriques à proximité des bâtiments IRSN permettrait aux salariés de se déplacer plus facilement sur le site de Cadarache. Les RP demandent à l'IRSN de se positionner sur ce point ?	Les infrastructures du site de Cadarache ne se prêtent pas aujourd'hui à la circulation sécurisée des vélos : il n'est donc pas prévu de mise à disposition de vélos électriques dans la situation présente. Il est toutefois à noter que le CEA a engagé une réflexion sur le sujet et a prévu d'intégrer l'aménagement de pistes cyclables dans son « schéma directeur patrimoine ».
	4 / Sur le site de Cadarache concernant la cantine 1, à la fin du repas la pratique est de trier les déchets de notre plateau et de déposer celui-ci sur un tapis roulant afin que la société Elio trie la vaisselle pour le nettoyage. Depuis la réflexion du système de dépose des 2 tapis de la cantine 1, il est récurrent	La rénovation du système de plonge, incluant la dépose des plateaux, a diminué significativement la pénibilité au poste de travail des salariés en charge de cette activité. Mais comme par le passé, on observe des « pics » de flux de convives à la dépose des plateaux, qui engendrent de l'attente.

Audience des représentants de proximité des sites de l'Institut 30 janvier 2020

THEMES	QUESTIONS	REPONSES
	d'avoir une file d'attente importante qui varie de 3 à 4 personnes jusqu'à 15/20 et plus selon les jours. Nous observons alors une dépose « sauvage » de plateaux sur le comptoir des vinaigrettes, sur le micro-onde, sur la table des carafes d'eau etc... Les RP souhaitent remonter le problème à la commission cantine du CEA, afin d'y remédier au plus vite ?	Par ailleurs, ce nouveau système de plonge, plus automatisé, est aussi sujet à des arrêts techniques intempestifs. Le Groupe Logistique du STL travaille à l'amélioration de la fiabilité et de la maintenance de cet équipement.
SITE DE CADARACHE	5 / Lors de la réunion d'information des salariés de Cadarache sur la réouverture du barrage en février 2018, M. Vayron avait annoncé des travaux de doublement des voies de circulation du pont de sortie d'autoroute, en face de l'entrée du centre, pour 2020. Les RP demandent quand ces travaux vont débiter ?	Les études sur le doublement du pont de sortie d'autoroute sur le canal sont en cours, sous maîtrise d'œuvre ESCOTA, les travaux débiteront d'ici 2022 avec une livraison prévue pour fin 2023. A noter que la sortie autoroute renverra directement vers un rond-point prévu sur la RD face à la Cité.
	6 / les RP de Cadarache ont bien noté les horaires de la 1ere audience des RP le 30 janvier 2020, soit de 14h à 17h. Dans le contexte actuel de développement durable, les RP de Cadarache demandent que les audiences à venir au-delà de celles proposées pour 2020 qui sont prévues le matin, prennent en compte les horaires uniques du seul moyen de transport collectif du centre de Cadarache.	La direction prend note de la demande.
	7/ Suite à l'annulation d'une session de formation Incendie sur Cadarache pour faute de participants, les RP de Cadarache souhaitent connaître à partir de quel nombre de participants la bonne tenue d'une session de formation Incendie sur Cadarache peut-elle être remise en cause.	Bien que la communication faite par MC Conseil faisait état d'un nombre de participants insuffisant, la session du 21/01 a été annulée à l'initiative de la FLS, faute de formateur. Les sessions proposées aux salariés IRSN affichent en tout état de cause un taux de remplissage moyen de l'ordre 84% pour 2019 (sur les 120 places ouvertes sur 6 sessions). La FLS nous indique néanmoins que le nombre minimum de participants pour qu'une session ait lieu est de 7.

Prochaine audience : mardi 31 mars 2020 - 9h30